



Entreprise qui ferme malgré procès en cours

Par LeonBE

Bonjour,

Merci d'avance de vos réponses.

En gros, j'ai été salarié d'une entreprise, qui a fermé pour raison économique, en 2018. J'ai donc subi un licenciement économique, qui ne comprenait pas le prorata de mes primes annuelles. Estimant que mes primes m'étaient dues, j'ai lancé une procédure aux Prud'hommes, qui s'est éternisée, notamment à cause du COVID.

Le temps de la dernière décision des Prud'hommes, l'entreprise a fermé et s'est installée en Italie. La décision de justice m'a été favorable mais je n'ai jamais vu l'ombre d'un paiement, puisque l'entreprise n'existe plus en France.

Que puis-je faire ? Est-ce condamnée par rapport à cette entreprise ?

Au delà de cela, je ne comprends pas comment on peut fermer une entreprise alors qu'elle a des affaires judiciaires en cours. Puis-je me retourner contre une institution, qui a fauté, selon moi ? Si oui, laquelle ?

Merci.